

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22.021

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 04 février 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 04 février 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Odile CHOLLET représentée par M. Jean-Luc CHAPOULIE
M. Julien DURESSAY représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Bruno JARROIR représenté par M. Philippe CUSSAC
M. Thomas LAFARIE représenté par M. Christophe PLASSARD
M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Didier SIMONNET
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIT EXCUSÉE : Mme Madeline TANTIN

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 32

Mme Christine DELPECH-SOULET a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CLAVAP)

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

La Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP) est une instance consultative, composée de quinze membres au maximum, et qui associe :

- 5 à 8 élus ;
- 3 représentants de l'Etat : le Préfet, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement, le Directeur Régional des Affaires culturelles, ou leurs représentants ;
- 3 personnes qualifiées, choisies au titre du patrimoine culturel ou environnemental local et au titre d'intérêts économiques locaux ;
- L'architecte des bâtiments de France qui siège avec une voix consultative

Cette commission était jusqu'à présent composée de :

8 représentants de la commune, dont le Maire, Président:

- M. Patrick MARENCO, Maire
- Mme Marie-Noëlle PELTIER, 4^{ème} adjointe
- Mme Marie-José DAUZIDOU, 6^{ème} adjointe
- M. Didier BESSON, conseiller municipal délégué
- M. Gilbert LOUX, conseiller municipal délégué
- M. Didier QUENTIN, conseiller municipal
- Mme Annie CHABANNEAU, conseillère municipale
- Mme Régine JOLY, conseillère municipale

3 représentants de l'Etat :

- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime, ou son représentant ;
- Le Directeur Régional l'Environnement, de l'Aménagement et du logement, ou son représentant ;
- Le Directeur Régional des Affaires culturelles, ou son représentant ;

3 personnes qualifiées :

- M. Patrick MORANDEAU au titre de l'association « Les Amis du Parc »,
- M. André THUAL au titre de l'association « Royan vau Environnement »,
- M. Michel GALLICE au titre du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Charente-Maritime,

L'architecte des Bâtiments de France, siégeant avec voix consultative

Suite aux élections municipales du 28 juin 2020, il est proposé au conseil municipal de désigner les membres de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du patrimoine (CLAVAP) comme suit :

8 représentants de la commission municipale de l'Urbanisme, dont le Maire, Président:

- M. Patrick MARENCO, Maire
- Mme Françoise LARRIEU, conseillère municipale

- Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, 2^{ème} adjointe
- M. Didier SIMONNET, 1^{er} adjoint
- M. Gilbert LOUX, 7^{ème} adjoint
- M. Christophe PLASSARD, conseiller municipal
- M. Jacques GUIARD, conseiller municipal
- Mme Dominique PARSIGNEAU, conseillère municipale ;

3 représentants de l'Etat :

- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime, ou son représentant ;
- Le Directeur Régional l'Environnement, de l'Aménagement et du logement, ou son représentant ;
- Le Directeur Régional des Affaires culturelles, ou son représentant ;

4 personnes qualifiées :

- M. Didier FOULT au titre de l'association « Les Amis du Parc », ou son représentant ;
- M. Patrice DEPONDT au titre de l'association « Royan Vaux Environnement », ou son représentant ;
- M. Pascal REVOLAT au titre de l'association « Artichem », ou son représentant ;
- Mme Pascale FRANCISCO au titre du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Charente-Maritime (CAUE), ou son représentant;

L'architecte des Bâtiments de France, siégeant avec voix consultative.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le Code de l'urbanisme,
- Vu le Code du patrimoine,
- Vu la Loi du 12 juillet 2010,
- Vu le Décret du 29 mars 2017,
- Vu la délibération du conseil municipal du 9 février 2012,
- Vu la délibération du conseil municipal du 14 octobre 2019,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de désigner les membres de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur (CLAVAP) comme suit :

8 représentants de la commission municipale de l'Urbanisme, dont le Maire, Président:

- M. Patrick MARENGO, Maire
- Mme Françoise LARRIEU, conseillère municipale
- Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, 2^{ème} adjointe
- M. Didier SIMONNET, 1^{er} adjoint

- M. Gilbert LOUX, 7^{ème} adjoint
- M. Christophe PLASSARD, conseiller municipal
- M. Jacques GUIARD, conseiller municipal
- Mme Dominique PARSIGNEAU, conseillère municipale ;

3 représentants de l'Etat :

- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime, ou son représentant ;
- Le Directeur Régional l'Environnement, de l'Aménagement et du logement, ou son représentant ;
- Le Directeur Régional des Affaires culturelles, ou son représentant ;

4 personnes qualifiées :

- M. Didier FOULT au titre de l'association « Les Amis du Parc », ou son représentant ;
- M. Patrice DEPONDT au titre de l'association « Royan Vaux Environnement », ou son représentant ;
- M. Pascal REVOLAT au titre de l'association « Artichem », ou son représentant ;
- Mme Pascale FRANCISCO au titre du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Charente-Maritime (CAUE), ou son représentant ;

L'architecte des Bâtiments de France, siégeant avec voix consultative.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Charente-Maritime, une publication sera faite au recueil des actes administratifs de la ville de ROYAN et elle sera affichée en mairie durant un mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 11 février 2022

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
Hubert THOMAS

